



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 10 septembre 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint et M^e Séléna Beaumont-Demers, assistant-greffier.

CE-2014-1029

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES - DISTRICT ÉLECOTRAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-222 du 19 mars 2013, approuvait le projet résidentiel Domaine du Hameau dans le secteur de Masson-Angers;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet implique l'ouverture d'une nouvelle rue et, par conséquent, la désignation d'un nom officiel pour cette rue;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique favorable pour ce toponyme au plan des règles d'écriture;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau juge approprié le nom Osias-Daoust pour la nomination de la nouvelle rue et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation de nom de rue proposée pour le secteur de Masson-Angers, à savoir :

Nomination d'une nouvelle rue

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
5 299 724	Cadastre du Québec	Impasse Osias-Daoust

Adoptée

CE-2014-1030*

RÈGLEMENT NUMÉRO 757-2014 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR FINANCER DE NOUVELLES PHASES DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU, LEQUEL EMPRUNT SERA ASSUMÉ ENTIÈREMENT PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 757-2014 autorisant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour financer de nouvelles phases du programme d'aide financière pour la mise en valeur du patrimoine bâti sur le territoire de la ville de Gatineau, lequel emprunt sera assumé entièrement par le ministère de la Culture et des Communications.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1031

SOUSSION 2014 SP 028 - TRAVERSE SÉCURISÉE - BOULEVARD DE LA GAPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équinoxe JMP / 6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour la réalisation de la traverse sécurisée sur le boulevard de la Gappe, selon les prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 95 544,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 juillet 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30729-002-00063	86 183,59 \$	Mesures de modération de la circulation - Traverse piétonnière - Boulevard de la Gappe
04-13493	4 155,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 205,64 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1032

SOUSSION 2014 SP 175 - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DES USINES D'EAU POTABLE, D'ÉPURATION ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux des usines d'eau potable, d'épuration et de l'usine de traitement de lixiviat aux firmes apparaissant au tableau des prix reçus ci-joint, selon les prix unitaires incluant les taxes, mentionnés en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 28 juillet 2014, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée de 16 mois à compter de la date d'adjudication. Les prix seront fermes pour la durée du contrat sauf pour le chlore liquide, l'acide sulfurique et l'hydroxyde de sodium où les prix seront révisés à la hausse ou à la baisse selon la variation de prix publiés dans le « Camford Chemical Report » pour le chlore et l'hydroxyde de sodium et le « Tampa Sulphur Price Index » pour l'acide sulfurique à tous les trois mois à partir du 1^{er} octobre 2014.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-41212-636	Eau potable - Aylmer - Produits chimiques
02-41213-636	Eau potable - Hull - Produits chimiques
02-41214-636	Eau potable - Gatineau - Produits chimiques
02-41215-636	Eau potable - Buckingham - Produits chimiques
02-41410-636	Épuration - Gatineau - Produits chimiques
02-41535-636	Épuration - Masson-Angers - Produits chimiques
02-45128-636	L.E.S. Cook - Aylmer - Produits chimiques

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1033

SOUSSION 2014 SP 178 - FOURNITURE, LIVRAISON, PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats, basés sur les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, aux firmes suivantes :

Sections 1 et 3 :

Paysages Rossignol inc., 453, Sainte-Julie Est, Saint-André-Avellin, Québec, J0V 1W0, pour la fourniture, la plantation, l'entretien pour douze mois et l'option d'entretien supplémentaire de 370 arbres de parcs, au montant total approximatif de 190 801,01 \$ incluant les taxes, ce dernier ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour ces sections.

Sections 2 et 4 :

Le Groupe Vert Plus inc., 780, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour la fourniture, la plantation, l'entretien pour douze mois et l'option d'entretien supplémentaire de 494 arbres de rues, au montant total approximatif de 279 526,08 \$ incluant les taxes, ce dernier ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour ces sections.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13044-003-00062	424 248,33 \$	Agrile du frêne - Remplacement d'arbres
04-13493	20 453,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	25 625,31 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1034

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-24 AU MONTANT DE 53 705,16 \$ POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 JUIN 2014, NUMÉRO B-25 AU MONTANT DE 140 404,59 \$ POUR LA PÉRIODE 29 JUIN AU 7 JUILLET 2014, NUMÉRO B-26 AU MONTANT DE 101 251,10 \$ POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 12 JUILLET 2014, NUMÉRO B-27 AU MONTANT DE 112 823,17 \$ POUR LA PÉRIODE DU 13 AU 19 JUILLET 2014, NUMÉRO B-28 AU MONTANT DE 213 005,96 \$ POUR LA PÉRIODE DU 20 AU 26 JUILLET 2014, NUMÉRO B-29 AU MONTANT DE 110 313,44 \$ POUR LA PÉRIODE DU 27 JUILLET AU 2 AOÛT 2014**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-24 au montant de 53 705,16 \$ pour la période du 22 au 28 juin 2014, B-25 au montant de 140 404,59 \$ pour la période du 29 juin au 7 juillet 2014, B-26 au montant de 101 251,10 \$ pour la période du 6 au 12 juillet 2014, B-27 au montant de 112 823,17 \$ pour la période du 13 au 19 juillet 2014, B-28 au montant de 213 005,96 \$ pour la période du 20 au 26 juillet 2014 et B-29 au montant de 110 313,44 \$ pour la période du 27 juillet au 2 août 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1035

SOUSSION 2014 SI 177 - RÉFECTION DE PELOUSE POUR TERRAINS SPORTIFS ET PARCS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les fermes Renaud / 3916383 Canada inc., 256, chemin Eardley, Gatineau, Québec, J9J 2Y7, pour la réfection de pelouse pour les terrains sportifs et les parcs pour un montant total pour deux ans de 71 859,38 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 août 2014, cette dernière étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution avec possibilité de renouveler pour une période additionnelle d'une année.

Après la première année, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes au budget des années 2015 et 2016 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71425-521-00064	32 409,59 \$	Terrains sportifs - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 562,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 957,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1036

SOUSSION 2014 SP 154 - FOURNITURE DE TROIS CAMIONS UNE TONNE AVEC BENNE BASCULANTE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mont-Bleu Ford, 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture de trois camions une tonne avec benne basculante incluant l'option manuel d'atelier pour un montant total de 168 785,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 juillet 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30734-003-00065	42 034,00 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 3/4 de tonne
06-30734-004-00066	42 034,00 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 3/4 de tonne
06-30702-006-00067	28 501,73 \$	Achat de véhicules et d'équipements - 3 camions 3/4 de tonne
18-14033-001-00068	39 679,66 \$	Acquisition de camions d'horticulture - Camion d'horticulture
04-13493	7 340,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 196,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1037* RÈGLEMENT NUMÉRO 758-2014 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 470 000 \$ POUR FINANCER DES PROJETS DU PLAN D'ACTION 2013-2015 DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE GATINEAU, LEQUEL EMPRUNT SERA ASSUMÉ ENTIÈREMENT PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS EN LIEN AVEC L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 758-2014 autorisant une dépense et un emprunt de 470 000 \$ pour financer des projets du plan d'action 2013-2015 de la Politique du patrimoine de la Ville de Gatineau, lequel emprunt sera assumé entièrement par le ministère de la Culture et des Communications, en lien avec l'entente de développement culturel intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1038* SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES - ANNÉE 2014- 734 500 \$

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme de soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications du Québec, la contribution municipale doit représenter au moins 50 % de la subvention attribuée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec a attribué à la Ville de Gatineau, pour l'année 2014, une subvention de 734 500 \$ et qu'une somme de 700 000 \$ était prévue au budget 2014 des revenus;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville de Gatineau doit être de 367 250 \$ et que la contribution prévue au budget est de 441 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau dans le cadre du Programme de soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tous les documents donnant suite à la présente résolution;
- d'autoriser le trésorier à virer au budget de l'année 2014 du Service des arts, de la culture et des lettres, la somme de 34 500 \$ représentant l'augmentation par rapport à la somme prévue au budget.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82173	34 500 \$		Bibliothèques
02-72220-676		6 000 \$	Gestion des collections - Périodiques étrangers

02-72220-677	17 500 \$	Gestion des collections - Audio-visuel
02-72220-678	11 000 \$	Gestion des collections - Livres électroniques

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1039* AFFECTATION DES BRIGADIERS SCOLAIRES ADULTES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014/2015 EN FONCTION DE LA POLITIQUE S-ING-2005-01

CONSIDÉRANT QUE 105 affectations répondent aux critères énumérés à la politique S-ING-2005-01;

CONSIDÉRANT QUE deux affectations supplémentaires sont justifiées pour des projets de réfection ou de réaménagement routiers;

CONSIDÉRANT QUE cinq nouvelles demandes ont été acceptées;

CONSIDÉRANT QUE sept nouvelles demandes retenues seront réévaluées en début septembre;

CONSIDÉRANT QUE quatre passages ont acquis le statut de site en sursis pour l'année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier doit assurer de façon efficace la sécurité des écoliers du niveau primaire sur l'ensemble de son territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les 123 affectations de brigadiers scolaires adultes pour la rentrée 2014-2015.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-29100-136 - Brigade scolaire adulte, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2015, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1040* SOUMISSION 2014 SP 057 - SERVICES PROFESSIONNELS - AUDITEURS INDÉPENDANTS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Samson Bélair / Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l., 200, rue Montcalm, suite 405, Gatineau, Québec, J8Y 3B5, pour la fourniture de services professionnels d'auditeurs indépendants pour les années financières 2014 à 2016 pour un montant total de 395 801,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 juin 2014, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2015 à 2017 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13310-413	20 742,14 \$	Finances - Comptabilité et vérification
04-13493	1 000,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 252,86 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-1041 SUBVENTION DE 500 \$ - DIKU DILENGA (CANADA) - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Diku Dilenga (Canada), à l'attention de monsieur Yvon Dupuis, président, 137, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 1K2, à titre de subvention pour les activités communautaires 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	500 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1042 SUBVENTION DE 950 \$ - LE CLUB OPTIMISTE DE HULL - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 950 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Hull, à l'attention de monsieur Raymond Pitre, C. P. 1185, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X7, à titre de subvention pour une activité-bénéfice qui aura lieu le 12 septembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	400 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	250 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1043

SUBVENTION DE 1 078 \$ - AYDELU INCORPORÉE - CONTRIBUTION POUR LA RÉPARATION DU PLANCHER À L'ENTRÉE DU CENTRE AYDELU ET LA RÉVISION DES ENSEIGNES À L'EXTÉRIEUR - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 078 \$ à l'ordre de Aydelu inc., à l'attention de monsieur Jacques Coderre, 94, rue du Patrimoine, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention pour contribuer à la réparation du plancher à l'entrée du centre Aydelu ainsi qu'à la révision des enseignes de bingo à l'extérieur pour le changement de l'heure pour le début de l'activité.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	1 078 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1044

CONFIRMER AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE GATINEAU À ENTRETENIR LES NOUVEAUX BASSINS DE RÉTENTION NUMÉROS 1 ET 2 DES EAUX PLUVIALES SUR LE CHEMIN INDUSTRIEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-457 du 27 mars 2013, octroyait un mandat à la firme CIMA+ pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour des services consultatifs, d'études préparatoires pour la préparation de plans et devis préliminaires, définitifs et pour les documents d'appel d'offres, les services durant la construction ainsi que les services de gestion afin de mener à terme plusieurs projets municipaux pour un montant approximatif total de 2 069 477,57 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme CIMA+ comprend le projet de développement industriel de l'aéroparc, incluant la construction des services municipaux pour le prolongement de la rue Arthur-Fecteau et les nouvelles rues Louis-Bisson et Hervé-Simoneau, et que celui-ci est assujéti à un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert la construction de deux nouveaux bassins de rétention des eaux pluviales sur le chemin Industriel et que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a ajouté récemment de nouvelles exigences concernant l'entretien et l'exploitation des ouvrages de rétention lors de la présentation d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'UNE résolution de la Ville est requise pour le dépôt de ladite demande confirmant les engagements de la Ville en matière de respect du programme d'exploitation et d'entretien desdits ouvrages :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville s'engage à :

- mettre en œuvre et effectuer le programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de rétention des bassins numéros 1 et 2 sur le chemin Industriel;
- tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces nouveaux ouvrages.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'au concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1045

SUBVENTION DE 500 \$ - ACTION-QUARTIERS - JARDIN COMMUNAUTAIRE ENTRE BETTES ET VOISINS DE VAL-TÉTREAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre d'Action-Quartiers, 45, rue Prévost, Gatineau, Québec, J9A 1P2, à titre de subvention dans le cadre de la fête de lancement du jardin communautaire Entre Bettes et Voisins de Val-Tétreau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	500 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1046

SUBVENTION DE 900 \$ - VIVRE EN VILLE - SEMAINE DES TRANSPORTS ACTIFS ET COLLECTIFS - ÉDITION 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre de Vivre en ville, 177, promenade du Portage, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8X 2K4, à titre de subvention pour la Semaine des transports collectifs et actifs de Gatineau, édition 2014 qui aura lieu du 16 au 22 septembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	200 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions

02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	200 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1047 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS ET DES RÉSIDANTES DU QUARTIER WRIGHT - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidants et des résidentes du quartier Wright, à l'attention de monsieur François Doucet, 174, rue Bisson, Gatineau, Québec, J8Y 5M8, à titre de subvention pour la 19^e fête champêtre qui aura lieu le 20 septembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	300 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	350 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79938-972	350 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1048 **SUBVENTION DE 1 250 \$ - LA POINTE AUX JEUNES INC. - FÊTE DE QUARTIER - 14 SEPTEMBRE 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 250 \$ à l'ordre de La Pointe aux Jeunes inc., à l'attention de madame Anne Boutin, 1-448, rue de Pointe-Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 2B7, à titre de subvention pour la fête de quartier du secteur Le Baron, le 14 septembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	1 250 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79940-692	2 500 \$		Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79940-972		2 500 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1049 **SUBVENTION DE 1 575 \$ - FONDATION TERRY-FOX - JOURNÉE TERRY-FOX - 14 SEPTEMBRE 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 575 \$ à l'ordre de la Fondation Terry-Fox, à l'attention de monsieur Robert McRae, 220, avenue des Explorateurs, Gatineau, Québec, J9J 1M9, à titre de subvention pour la Journée Terry Fox le 14 septembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	250 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79933-972	250 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Cédric Tessier - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	75 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79947-972	150 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1050

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 71 638,39 \$ POUR DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES DE SAUVETAGE SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2014-783 du 18 juin 2014, adjugeait à la firme Archéotec inc. un contrat pour des fouilles archéologiques de sauvetage sur le site BiFw-172, dans le cadre du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier au montant de 168 752,60 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 7 août 2014, des membres de la communauté autochtone occupent le site BiFw-172, à l'intersection des rues Saint-Antoine et Jacques-Cartier, revendiquant l'intégrité de la couche archéologique en place;

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite à une étude plus approfondie de la méthode de travail pour la pose du collecteur pluvial Saint-Antoine, la firme Archéotec inc. a déposé une nouvelle offre de services pour des fouilles archéologiques de sauvetage supplémentaires sur le site BiFw-172 au montant de 71 638,39 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour les fouilles archéologiques de sauvetage supplémentaires sont comparables et les taux horaires identiques à la première offre de service et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût de soumission au montant de 71 638,39 \$ incluant les taxes, à la firme Archéotec inc. pour des fouilles archéologiques de sauvetage supplémentaires dans le cadre du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le total des travaux de ce contrat à un montant de 240 390,99 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-022-00077	64 619,85 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Honoraires - Archéologie
04-13493	3 115,39 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 903,15 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1051

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JOSÉE LALONDE AU POSTE DE RESPONSABLE, GESTION DOCUMENTAIRE - DIRECTION ADJOINTE, STRATÉGIE ET SOUTIEN ORGANISATIONNEL, DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Gestion documentaire (poste numéro POL-CAD-035 au plan d'effectifs des cadres) à la Direction adjointe, Stratégie et soutien organisationnel à la Division du soutien organisationnel du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Josée Lalonde au poste de responsable, Gestion documentaire (poste numéro POL-CAD-035 au plan d'effectifs des cadres) à la Direction adjointe, Stratégie et soutien organisationnel à la Division du soutien organisationnel du Service de police, sous la gouverne du chef de section, Administration.

Le salaire de madame Josée Lalonde est établi à la classe 2, échelon 7 de l'échelle salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Josée Lalonde sera assujettie à une période d'essai de douze mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Josée Lalonde est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres, à l'exception de l'article I. Elle bénéficiera de quatre semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de police.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-115 - Service de police - Soutien organisationnel - Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1052

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LINE PATRICE À TITRE DE COORDONNATEUR, DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER - DIRECTION ADJOINTE, STRATÉGIE ET SOUTIEN ORGANISATIONNEL, DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de coordonnateur du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier (poste numéro POL-CAD-023) à la Direction adjointe, Stratégie et soutien organisationnel à la Division du soutien organisationnel du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Line Patrice au poste de coordonnateur du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier à la Direction adjointe, Stratégie et soutien organisationnel à la Division du soutien organisationnel du Service de police, sous la gouverne de l'inspecteur-chef.

Le salaire de madame Line Patrice est établi à la classe 4, échelon 7 de l'échelle salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Line Patrice sera assujettie à une période d'essai de douze mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Line Patrice est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Madame Line Patrice aura droit à quatre semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de police.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-35500-115 - Stationnements municipaux - Réguliers - Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1053

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MATTHIEU MÉRANT À TITRE DE CONTREMAÎTRE DE RELÈVE, DIVISION DES USINES ET DU TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître de relève (poste numéro ENV-CAD-021 au plan d'effectifs des cadres) à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Matthieu Mérant au poste de contremaître de relève (poste numéro ENV-CAD-021 au plan d'effectifs des cadres) à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement, sous la gouverne du chef de division, Usines et traitement des eaux.

Le salaire de monsieur Matthieu Mérant est établi à la classe 2, échelon 4 de la politique salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Matthieu Mérant sera assujéti à une période d'essai de douze mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Matthieu Mérant est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de trois semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de l'environnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-115 - Service de l'environnement - Administration - Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1054

PROLONGATION DE L'AFFECTION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DANIEL FORTIN À TITRE DE RESPONSABLE DE LA LOGISTIQUE, DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires. Les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de responsable de la logistique à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics pour une période prévue de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE le financement a déjà été approuvé jusqu'au 5 décembre 2014 par la résolution numéro CE-2012-1670;

CONSIDÉRANT QUE la dépense en salaire accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Daniel Fortin à titre de responsable de la logistique à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics du 6 décembre 2014 au 3 février 2017.

Le salaire de monsieur Daniel Fortin sera celui de la classe 2, échelon 4 de la convention collective du regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste 02-30800-135 - Ateliers mécaniques - Administration - Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1055

CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME BEAUDRY BERTRAND POUR SERVICES PROFESSIONNELS AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE DE GATINEAU DANS LE DOSSIER LE DÔME RELATIVEMENT AUX PERMIS D'ALCOOL - 836, RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6952879 Canada inc. a déposé une demande de permis d'alcool amendée pour un bar avec autorisation de danse et spectacles sans nudité et un permis additionnel pour un bar sur terrasse avec autorisation de spectacles sans nudité à la suite d'une cession le 29 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Service des affaires juridiques avait mandaté à ce moment la firme Beaudry Bertrand afin de prendre position sur cette demande de cession;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des demandes de permis à la suite de deux cessions concernant cet établissement;

CONSIDÉRANT la dernière demande de permis, en juin 2012, faite par la compagnie 3928942 Canada inc., faisant affaires sous la raison sociale Le Dôme, pour un permis additionnel d'un restaurant pour vendre sur terrasse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait opposition à cette demande de permis pour des raisons d'usage et de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3928942 Canada inc. a signifié une requête en irrecevabilité le 11 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'une audition aura lieu le 7 octobre 2014 devant la Régie des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de toutes ces démarches, il y a lieu de confirmer le mandat de Beaudry Bertrand afin de continuer de représenter la Ville dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat accordé à la firme Beaudry Bertrand pour services professionnels afin de continuer de représenter la Ville dans le dossier Le Dôme relativement aux permis d'alcool.

Les honoraires seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-412 - Affaires juridiques - Services juridiques, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2014.

Adoptée

CE-2014-1056*

RÈGLEMENT HORS COUR - FRANCES FLEMING ET AL C. VILLE DE GATINEAU - ACQUISITION DES LOTS 3 837 788 ET 3 850 212 DU CADASTRE DU QUÉBEC - FORÊT BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'une première mise en demeure reçue des demandeurs le 15 juin 2009 demandait à la Ville d'entreprendre le processus de modification de sa réglementation d'urbanisme afin de permettre le développement des terrains des lots 3 837 788 et 3 850 212 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième mise en demeure des propriétaires fut transmise à la Ville le 21 juillet 2011, suivi de la signification le 14 décembre 2012 d'une requête introductive d'instance devant la Cour supérieure alléguant à une expropriation déguisée et au retrait de toute utilité privée des terrains;

CONSIDÉRANT QU'à titre de dommages, les demandeurs réclament 4 400 000 \$ pour la valeur des terrains et 100 000 \$ pour dommages exemplaires et punitifs pour un total de 4 500 000 \$ avec intérêt légal en plus des honoraires judiciaires et extrajudiciaires et autres frais et dépens;

CONSIDÉRANT QUE le procès était fixé du 8 au 11 septembre 2014 et qu'une entente de principe est finalement intervenue entre les parties afin d'en arriver à un règlement hors cour;

CONSIDÉRANT QUE le règlement hors cour est assujéti à certaines conditions dont l'acquisition par la Ville des lots 3 837 788 et 3 850 212 du cadastre du Québec, et l'approbation du comité exécutif et du conseil municipal de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des conditions prévues à l'entente de principe constituera un règlement complet et final de toute réclamation dans ce dossier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver l'entente de principe intervenue le 30 juillet 2014 entre les parties;
- d'accepter le règlement du présent litige conformément aux modalités négociées;
- d'autoriser l'acquisition des lots 3 850 212 et 3 887 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables et à puiser, à même la réserve d'acquisition de terrains, le fonds vert et le surplus non affecté, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SANDRA STÉPHANIE CLAVET
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif